

l'Orégon seront libres d'en profiter. On pourra peut-être expédier à l'étranger le pétrole ou ses produits.

Pendant, cette année comme l'an dernier, certains intérêts cherchent à obtenir la permission de constituer des sociétés en vue d'aménager des pipe-lines, qui sortiraient du Canada au premier endroit avantageux pour pénétrer dans l'État de Washington et se diriger vers les grandes villes américaines de Seattle et Portland, et ne desserviraient Vancouver qu'au moyen d'un embranchement. Il se peut qu'on desserve Vancouver et la Colombie-Britannique au moyen de pétroliers, et non pas au moyen d'un embranchement, — même s'il s'agit de pétrole canadien. Il nous faudrait certes payer ce pétrole un prix plus élevé que si on le transportait par un pipe-line aménagé entièrement en territoire canadien. Il est à notre avantage, et par le fait même à l'avantage de tout le Canada, de faire passer ce pipe-line par le Canada plutôt que par les États-Unis.

Je me rends compte que les honorables députés appuient le projet de loi à l'étude, mais je les prie de se rappeler le principe que j'ai énoncé quand la Chambre sera saisie des autres projets de loi de cette nature.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous pourrions donner suite à certaines des idées énoncées par le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) en confiant à un organisme du gouvernement canadien au National-Canadien, par exemple, le soin d'établir ce pipe-line. Nous aurions ainsi la haute main sur le pétrole et nous pourrions nous assurer qu'il est raffiné chez nous.

A en juger par le nombre des groupes qui demandent des chartes en vue de la distribution du pétrole, ces gens pensent, me semble-t-il, qu'il y a de gros bénéfices à réaliser en distribuant du pétrole au Canada. Ils ont parfaitement raison, car on a constaté aux États-Unis ces dernières années que l'exploitation de pipe-lines a été un des secteurs les plus lucratifs de l'industrie pétrolière. Les fonds placés dans les pipe-lines, outre-frontière, ont rapporté d'énormes bénéfices.

Tous les membres de la Chambre reconnaissent, j'en suis sûr, que certaines entreprises doivent être étatisées. A mon sens, la plupart des gens sont d'avis que l'énergie est un produit que doit mettre en valeur et distribuer un organisme public. En Ontario, il y a la Commission hydroélectrique et dans presque toutes les provinces du Canada la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique est étatisée.

Le pétrole n'est qu'une autre forme d'énergie. L'énergie est d'une telle importance pour notre économie que la population, par l'entre-

[M. Green.]

prise de ses propres organismes, comme le National-Canadien, devrait se charger de l'aménagement de ce pipe-line. Ne nous y trompons pas, il n'y aura qu'un pipe-line. Un seul suffira au transport de tout le pétrole qu'on pourra jamais utiliser sur le littoral du Pacifique. Ne serait-il pas préférable, et de beaucoup, de faire de ce pipe-line une entreprise d'État plutôt que de le laisser passer aux mains de capitalistes, américains dans une large mesure?

Bien que je ne m'oppose pas à ce que les portefeuillistes américains placent des capitaux chez nous, je déplore que les Canadiens n'aient pas la haute main sur leurs ressources de base. Chez nous, seul l'État est actuellement en mesure d'aménager un pipe-line. Il devrait se charger, par l'entremise de l'un de ses organismes, de l'aménagement de ce pipe-line.

Je sais que ce pipe-line sera aménagé en territoire exclusivement canadien, ce qui vaut mieux que le faire passer par les États-Unis, pour le ramener, après que nos voisins auront été servis, sur notre littoral occidental. Cependant, le fait même de son tracé exclusivement canadien nous offre un autre motif d'en confier l'aménagement à un organisme de l'État.

Avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose donc:

Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois et qu'on attende pour l'étudier plus à fond que la Chambre ait eu l'occasion de se prononcer sur l'opportunité de confier à une société de la Couronne ou à une entreprise publique, appartenant au gouvernement du Canada et relevant de lui, le soin d'aménager et d'administrer les pipe-lines.

Le 25 novembre 1949, le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) avait présenté un amendement analogue. Nous revenons à la charge aujourd'hui afin que la Chambre et la population sachent que notre parti favorise l'étatisation de l'énergie et sa distribution par des organismes d'État.

(La motion de M. Wright, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Knight
Bryce	Knowles
Coldwell	Noseworthy
Gibson	Stewart (Winnipeg-Nord)
Gillis	Wright.—12.
Herridge	
Jones	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Anderson	Bennett
Applewhaite	Beyerstein
Ashbourne	Black (Cumberland)
Balcer	Blackmore
Balcom	Blair
Bater	Blanchette
Beaudoin	Boisvert
Benidickson	Boivin